

Décision

Générale

colonial

Décision n° 796 MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

n° 796

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 03/07/1960

Date de publication
8 juillet 1960

Date du numéro
3 juillet 1960

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de 6 mois à solde entière à passer à Abyan (aux environs d'Aden) est accordé à M. Sayed Ali Ben Aboubaker Assakafe, Cadi dé Djibouti, pour compter de la date de son embarquement. M. Sayed Ali Ben Aboubaker Assakafe voyagera seul par voie aérienne de Djibouti à Aden. Sa famille composée de son épouse et de ses 6 enfants âgés de 18, 15, 8, 7, 5 et 1 ans, se rendra à Diré-Daoua par voie ferrée. L'intérim des fonctions de Cadi sera assuré par M. Cheik Tayab Abdourahman Bamakrama, son adjoint au Tribunal de Charia.